

Conseil d'Administration du vendredi 3 mars 2023  
Délibération n°CA-2023-02

---

**NATURE :** AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**Objet :** Election du Président du Conseil d'administration parmi les personnalités extérieures

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment ses articles 10 et 14,*

*Vu les délibérations n°CA-2022-57 du 6 décembre 2022 et CA-2023-01 du 23 février 2023 proposant à Monsieur le Recteur de Région de nommer six personnalités extérieures en application de l'article 10 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989,*

*Vu l'arrêté n° 2023-12 du 1<sup>er</sup> mars 2023 du Recteur de Région nommant six personnalités extérieures*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

Considérant qu'aux termes du dernier alinéa de l'article 10 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 : " Le président du conseil d'administration est élu par le conseil pour la durée de son mandat parmi les personnalités extérieures membres du conseil; que par un arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023, M. le recteur de Région académique a nommé les six personnalités proposées;

Considérant que l'article 1 du chapitre III du Titre I du règlement intérieur de l'établissement prévoit que lors de l'élection du Président du conseil, la présidence est assurée par le doyen d'âge des collègues des enseignants-chercheurs et assimilés ; que M. Gilles BASTIN est le doyen d'âge des enseignants-chercheurs élus au conseil d'administration et assure en cette qualité, la Présidence du conseil d'administration ;

Considérant que M. Jean-Luc Nevache, Conseiller d'Etat, président sortant, présente sa candidature pour le renouvellement de son mandat à la Présidence du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Grenoble ;

M. Nevache, porteur de deux procurations, a souhaité ne pas prendre part au débat et au vote et est sorti de la salle ;

M. Gilles BASTIN annonce faire procéder au vote à bulletin secret à l'urne ainsi que pour les personnes à distance par la voie électronique via le logiciel balotilo.org.

Nombre d'électeurs : 24

Nombre de vote blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 23

Lors du dépouillement, il est constaté que 23 suffrages en faveur de M. Jean-Luc NEVACHE et la présence d'un bulletin blanc.

M. Jean-Luc Nevache est élu à la majorité absolue.

**Décision du Conseil d'administration :**

M. Jean-Luc NEVACHE est proclamé élu en qualité de Président du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Grenoble

**Gilles BASTIN**  
Président du Conseil d'administration

